

delta lloyd

FondsGaranti 2004

Période de souscription : du 1er juin 2004 au 15 juillet 2004 inclus
Date d'échéance : 16 juillet 2019

Description:

Le Fonds Garanti 2004 est un EMTM (Euro Medium Term Note), c'est-à-dire une émission de type obligataire à moyen terme négociable sur le marché européen, émise le 16 juillet 2004 par BNP Paribas SA (Boulevard des Italiens, 16 à 75009 Paris) et structurée par BNP Paribas.

La date de maturité maximale est le 16 juillet 2019 mais à partir de la 6^{ème} année, cette EMTN peut être remboursée chaque année. En effet, ce produit, qui garantit 100 % de l'investissement au terme, distribue des coupons annuels et l'EMTN prend fin dès que la somme des coupons versé a atteint 42 % de l'investissement.

Caractéristiques:

Voir règlement FondsGaranti 2004 (voir infra)

Historique des coupons bruts:

Année	Coupon
2005	4,75%
2006	4,75%
2007	4,75%
2008	4,75%
2009	4,75%
2010	11,74%
2011	6,51%



Delta Lloyd Life SA

Avenue Fonsny, 38
B - 1060 Bruxelles

www.deltalloydlife.be

info@deltalloydlife.be

TÉL (02) 238 88 11

FAX (02) 238 88 99

Swiss Life FondsGaranti 2004

Règlement de gestion du fonds d'investissement

1. Objectif, stratégie d'investissement et profil de risque du fonds

Le Fonds Garanti 2004 est un EMTM (Euro Medium Term Note), c'est-à-dire une émission de type obligataire à moyen terme négociable sur le marché européen, émise le 16 juillet 2004 par BNP Parisbas SA (Boulevard des Italiens, 16 à 75009 Paris) et structurée par BNP Paribas.

La date de maturité maximale est le 16 juillet 2019 mais à partir de la 6^{ème} année, cette EMTN peut être remboursée chaque année. En effet, ce produit, qui garantit 100 % de l'investissement au terme, distribue des coupons annuels et l'EMTN prend fin dès que la somme des coupons versés a atteint 42 % de l'investissement.

1.1. Période de souscription

La période de souscription s'étend du mardi 1^{er} juin 2004 au jeudi 15 juillet 2004 inclus. Une clôture anticipée est cependant possible et dans ce cas, plus aucune souscription ne sera autorisée.

Delta Lloyd Life se réserve le droit, à tout moment, de clôturer la souscription de ce fonds.

1.2. Objectif et stratégie d'investissement

Le fonds a pour objectif d'assurer le remboursement, au terme, de 100% du capital investi net de frais. Pendant l'existence du fonds, un coupon sera distribué chaque année. Deux types de coupons seront attribués :

- du 16 juillet 2005 au 16 juillet 2009, soit pendant les 5 premières années du contrat, le coupon dont le taux est fixé à 4,75 % est versé annuellement le 16 juillet.
- A partir du 16 juillet 2010 jusqu'au terme, le pourcentage du coupon est égal à 8 fois la différence entre les taux longs et les taux courts selon la formule suivante :

$$\text{Max } (0; 8 * (\text{CMS}_{10Y}(i) - \text{CMS}_{2Y}(i)))$$

Où

CMS_{10Y} : taux EUR mid swap 10 ans (annuel, 30/360) c/ Euribor6m fixé sur Reuters ISDAFIX2 (colonne Euribor) fixé à terme échu (cinq jours ouvrables avant la fin des dates de paiement du coupon)

CMS_{2Y} : taux EUR mid swap 2 ans (annuel, 30/360) c/ Euribor6M fixé sur Reuters ISDAFIX2 (colonne Euribor) fixé à terme échu (cinq jours ouvrables avant la fin des dates de paiement du coupon).

Classe de risque : 1 (sur une échelle allant de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé)).

2. Quelles sont les règles d'estimation de la valeur du fonds et de la valeur de l'unité ?

La valeur du fonds est déterminée en EUR une fois par mois. Sur cette base, le prix d'entrée et le prix de sortie d'une unité sont fixés.

La valeur de l'unité est obtenue en divisant la valeur du fonds par le nombre d'unités.

Cette valeur est calculée jusqu'à la deuxième décimale.

La fréquence de valorisation est mensuelle. Elle est fixée le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clôture de la valeur de base le jour ouvrable précédent.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, la détermination de la valeur de l'unité peut être suspendue, et par conséquent, les apports et prélèvements sont également suspendus :

- lorsqu'une bourse ou un marché sur lequel une part substantielle de l'actif du titre est cotée ou négociée ou un marché des changes important sur lequel sont cotées ou négociées les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée, est fermé pour une raison autre que pour congé régulier ou lorsque les transactions y sont suspendues ou soumises à des restrictions;
- lorsqu'il existe une situation grave telle que nous ne pouvons pas correctement évaluer les avoirs et/ou engagements, ne pouvons pas normalement en disposer ou ne pouvons pas le faire sans porter un préjudice grave aux intérêts des preneurs d'assurance ou des bénéficiaires du fonds d'investissement;
- lorsque le transfert des fonds ou la réalisation des opérations à des prix ou à des taux de change normaux ne peuvent être faites ou que des restrictions sont imposées aux marchés de changes ou aux marchés financiers;
- lorsqu'un retrait substantiel du fonds est supérieur à 80 % de la valeur du fonds ou à 1.250.000 EUR.

Les opérations ainsi suspendues seront effectuées au prix du premier jour de valorisation qui suit la fin de la suspension.

3. Où et quand pouvez-vous obtenir la valeur de l'unité ?

La valeur de l'unité résultant de la dernière évaluation peut être obtenue auprès de Delta Lloyd Life, sur le site internet www.deltalloydlife.be.

4. Liquidation du fonds

En cas de liquidation du fonds, pour quelque cause que ce soit, vous avez le choix entre le transfert interne des unités de ce fonds vers un ou plusieurs autres fonds ou le retrait, sans frais, de la valeur de ce fonds. Dans ce cas, la liquidation s'effectuera sur base de la valeur de l'unité au jour de valorisation qui suit la liquidation. En cas de transfert, des frais d'entrée peuvent être appliqués.